



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000975

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Bisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauceenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Programmation PCS 2009 - Financement sur crédits délégués de l'Etat

## Programmation PCS 2009 - Financement sur crédits délégués de l'Etat

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2009 et PPIF 2009/2014 AP/CP « Aides à la pierre déléguées »	Montant AP :	2 994 000,00 €
	Montant CP 2009 :	524 000,00 €
	Montant délégué 2009 (engagement pluriannuel) :	1 231 958,00 €
	Montant de l'opération :	1 231 958,00 €

### Résumé :

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue entre l'Etat et le Grand Besançon, il revient au Conseil de Communauté d'arrêter la programmation définitive annuelle en matière de logements publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser le Monsieur le Président à signer les décisions de subvention.

Il est proposé l'agrément de 14 opérations de construction de 174 logements publics de type PLUS et PLA I, l'amélioration d'un logement communal ainsi que l'octroi de l'agrément PLS pour 124 logements. Le montant total des subventions est de 1 231 958,00 €.

### I. Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a conclu avec l'Etat une convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, d'une durée de trois ans à compter de 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. La signature d'un avenant en date du 03 août 2009 a permis de prolonger d'une année supplémentaire cette convention.

L'Etat délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en faveur de la construction, l'acquisition, l'amélioration, la réhabilitation, la démolition des logements locatifs publics et des logements foyers, la location accession, la rénovation de l'habitat privé, la création et l'amélioration des places d'hébergement ainsi que la surcharge foncière.

La décision vaut agrément pour la réalisation des travaux concernés et permet aux bailleurs de contracter les prêts suivants :

- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I),
- Prêt Locatif Social (PLS).

Le Grand Besançon procède également à la notification de ces décisions auprès des bénéficiaires.

### II. Objectifs 2009

Par avenant du 3 août 2009, le Grand Besançon s'est vu octroyer une dotation sur crédits délégués de l'Etat pour le parc public d'un montant de 1 231 958 € en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- 97 logements de type PLA I,
  - 232 logements de type PLUS ou PALULOS communale,
- soit 329 logements au total,
- 122 logements de type PLS.

Ces objectifs ambitieux représentent à la fois la déclinaison du Plan de Cohésion Sociale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération mais aussi du Plan de relance qui comporte un volet important de soutien à l'effort de construction et notamment des logements à loyer maîtrisé.

### **III. Décisions de subvention et agréments (voir annexe I)**

Le Grand Besançon réalisera 53,20 % de ses objectifs en 2009 (175 logements programmés au total pour 329 logements prévus) en matière de logements de type PLUS, PLA I et PALULOS communale. Afin notamment de répondre aux obligations du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon en matière construction de logements publics sur des secteurs particuliers, et dans le cadre du Plan de Relance, la programmation 2009 comprend une part très importante d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement), soit 75 logements de type PLUS et PLA I répartis en 7 opérations. Enfin, la production de logements se répartit pour 88 % sur la commune de Besançon et 12 % sur les communes de la périphérie (Chemaudin, Montfaucon et Auxon-Dessous).

Il est donc proposé d'arrêter la programmation définitive suivante :

- 14 opérations en PLUS et PLA I représentant 174 logements, dont 36 logements PLA I soit 20,69 % du nombre total de logements, pour un montant total de subvention sollicité de 965 196,17 € (soit 5 547,10 € par logement).

A cela s'ajoute, suite à la répartition de la réserve régionale destinée à financer des opérations individualisées (surcharge foncière et démolitions hors ANRU), une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 180 600 € attribuée à Neolia pour l'opération de construction de 22 logements situés Rue de Chaillot (« Site Weil ») à Besançon, dans le cadre du premier appel à projets et 85 511,83 € pour l'acquisition en VEFA par Grand Besançon Habitat de 14 logements situés 12 chemin de l'Espérance à Besançon.

- 1 opération d'amélioration d'un logement communal pour un montant de 650 €.

Au total, le montant des subventions sur crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la programmation 2009 s'élève à 1 231 958 € (soit 965 196,17 € + 180 600 € + 650 € + 85 511,83 €).

A cela s'ajoutent, 124 agréments PLS pour la construction de logements à Besançon, Chemaudin, Pirey, Miserey-Salines et Auxon-Dessus, tous accessibles et adaptables.

Pour conclure, la programmation 2009 porte sur 138 PLUS, 36 PLAI, 124 PLS, 1 PALULOS communale.

**MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE et Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la programmation définitive 2009 au titre des aides à la pierre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le 23 DEC. 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

PROGRAMMATION DEFINITIVE PCS 2009

Organisme	Commune	adresse	CN ou AA	P.L.S.	PLA I	PLS	PALULOS Communales	PALULOS réhabilitation	P.L.S.	P.L.S.	REMARQUES							
NEOLIA	Besançon	SITE VEIL - 33 Rue de Châlliott	CN	17	5	147 823,79 €	0,00 €	160 602,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Besançon	Rue du Paler - Bâlement D	CN	8	3	77 303,74 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Besançon	Chemin du Font-Benoit	VEFA	5		15 123,82 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Chémoulin	Cité des Aulopéens - Rue d'Alaude	VEFA	6	2	77 140,70 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Besançon	Chemin des Montarmois	CN	17	5	104 221,94 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Besançon	Avenue de Montpoux	CN	27	6	102 254,39 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
NEOLIA	Besançon	Rue Farnet	VEFA	17	5	145 335,33 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
HABITAT 25	NEOLIA			115		670 309,50 €	0,00 €	180 602,00 €			0,00 €							
HABITAT 25	Besançon	119 - 121 Rue de Dôle	VEFA	14	2	73 515,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
HABITAT 25	Montfaucon	Aillic Abbé Pierre	CN	7	2	52 105,44 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
HABITAT 25	Auxon Dossou	Rue des Erabes	CN	1	1	21 303,04 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
HABITAT 25	Besançon	4 Rue Fraissel	AA	1		33 307,51 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
GBH	Besançon	9 Chemin de Valentin	AA			180 320,99 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
GBH	Besançon	Chemin de l'Espérance	VEFA	10	4	0,00 €	0,00 €	0,00 €			En accord avec GBH, le CAGB et la DDEA, opération décalée sur 2010							
GBH	Besançon	28 Chemin des Tillicoyes	VEFA			95 935,24 €	0,00 €	0,00 €			En accord avec GBH, le CAGB et la DDEA, opération décalée sur 2010							
SAEMB	Besançon	6 rue de la Madolaine	AA			0,00 €	0,00 €	0,00 €			En accord avec la SAEMB, le CAGB et la DDEA, opération décalée sur 2010							
SAEMB	Besançon	69 rue de Vesoul	VEFA	3		5 556,89 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
SAEMB	Besançon	12 Rue de Bellort	VEFA	5		12 722,55 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
PALULOS COMMUNALE	SAEMB			8		18 879,44 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
Commune	Montfaucon	1 impasse Vanzewins				850,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €							
AGREMENTS PLS	M. CUENIN	Centre hautg			4													
SNCI	Besançon	rue de Vesoul			15													
SNCI	Besançon	rue de Bellort			10													
Edifipierre	Besançon	Chemin de l'Espérance			8													
Pierre et Territoires de France	Chémoulin	rue du Stade			6													
ALTER IMMO	Besançon	rue Pinguet			4													
EPADH la Retraite (Municipalité Française)	Besançon	rue de Bellort			35													
Edifipierre	Besançon	30 chemin des Tillicoyes			15													
Boygues Immobilier	Besançon	avenue Léa Lagrange			19													
M. GUJERIN	Besançon	rue de l'île aux Chaux			1													
M. Mme BALUDQUEY	Prey	lieu dit "A. Chenu"			1													
M. FONTANA	Auxon Dossou	rue du Moduln			4													
M. BESOMBE	Besançon	rue des Vallières			1													
M. Mme LEGRAND	Miserey Salines	impasse des Prés des Carrés			1													
M. ANTONI	Besançon	impasse Farnet			1													
Total Programmation:										138	38	124	1	0	965 846,17 €	180 602,00 €	85 511,83 €	
																		1 231 958,00 €

138 PLS (PCS) + 38 PLS (pour des espaces)  
132 PLUS (PCS) + 50 PLUS (plan de  
réalisation)  
172 PLS

Objectifs Avenant 2009